Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 089-218904183-20240711-DC24_136-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

affiché le 15/07/24

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 - 136

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrat

SPORT
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE LA 17EME EDITION DE « YONNE TOUR SPORT »

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la convention n° 2024-YTS 7 reçue en date du 27/06/24 ;
- Considérant que la candidature de la ville de Tonnerre pour accueillir l'édition 2024 de la manifestation Yonne Tour Sport a été retenue ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention n° 2024-YTS 7 avec le Conseil départemental de l'Yonne, aux conditions suivantes :
    - Thème de l'animation : 17ème édition *Yonne Tour Sport,*
    - Besoins :
        - électrique : compteur « forain » > 5000 W -8 à 10 prises,
        - eau : accès points d'eau,
    - Lieu : Pâtis,
    - Date : 18/07/24,
    - Coût : gratuit,
    - Frais annexes : restauration.

MAIRIE DE TONNERRE 89700 (Yonne)

A Tonnerre, le 09/07/24
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.